

Thématique du Colloque

Rien n'est certainement plus varié que les contentieux de la protection sociale...

Multiplicité des branches du droit sollicitées (droit de la sécurité sociale, droit des assurances, droit de la mutualité, droit du travail, droit des contrats, ...), diversité des acteurs engagés (employeur, assurés-salariés, assureurs, intermédiaires, ...), différences des intérêts et des enjeux qui l'animent (sociaux, financiers, juridiques ou de gouvernance) tous ces ingrédients concourent à une savante alchimie dont il est difficile pour le juriste ou le gestionnaire d'entreprise de se départir !

Pour les aider, des clivages ont été élaborés : de façon classique, le contentieux général de la sécurité sociale est dissocié de son contentieux technique ou encore, du contentieux du contrôle médical ; de manière plus pratique, le contentieux prud'homal qui met en contact employeur et salarié se distingue de celui de droit commun engagé contre l'assureur devant les juridictions civiles.

Mais par delà ces variations n'existe-t-il pas certains points de convergence ? Quelque soit le code mis en œuvre ou la juridiction saisie, n'est-il pas possible de dégager des règles spéciales à la matière ?

Les apports jurisprudentiels de ces dernières années, notamment en matière d'égalité de rémunération ou de non discrimination entre hommes et femmes, sont certainement de nature à bousculer un certain nombre d'idées reçues... mais il faut également s'interroger sur l'impact que pourrait avoir un recours à la fameuse « QPC »...

Telles sont les interrogations que ce colloque vous invite à partager avec des spécialistes du droit de la protection sociale qu'ils soient en provenance de l'entreprise, des institutions judiciaires ou du secteur de l'assurance.

Le Palais de Justice de Versailles

La Cour d'appel de Versailles a été créée (décret du 24 décembre 1975) par démembrement de la cour d'appel de Paris qui, en raison de son gigantisme, souffrait de retards chroniques.

Elle occupe depuis l'origine les anciennes écuries de la Reine. Celles-ci furent d'abord celles du roi Louis XIV qui acquit le terrain en 1672.

A la Révolution, les lieux furent transformés en maison d'arrêt.

L'armée ne se sépara de l'édifice qu'en 1968 au profit du ministère de la Justice, qui y installa certains services du tribunal de grande instance et le Centre de production régionale informatique. La cour d'appel prendra progressivement leur place.

Palais de Justice de Versailles
5 rue Carnot – 78000 VERSAILLES



COLLOQUE C.D.P.S

Sous le parrainage du Groupe REUNICA



VARIATIONS AUTOUR DES CONTENTIEUX DE LA PROTECTION SOCIALE



Vendredi 27 Mai 2011

**au Palais de Justice
de Versailles**

PROGRAMME :

VARIATIONS AUTOUR DES CONTENTIEUX DE LA PROTECTION SOCIALE

8h30 Accueil des participants

9h00 Allocution de bienvenue

par Mme **Jeanne MININI**, présidente coordinatrice des chambres sociales de la Cour d'appel de Versailles et **François-Marie Geslin**, directeur des ressources humaines du Groupe REUNICA

CONTENTIEUX ET SECURITE JURIDIQUE

9h15 Oralité de la procédure du contentieux général et de son précontentieux ?

par **Michel PIERCHON**, Avocat, spécialisé en droit social et la sécurité sociale, Cabinet PIERCHON (Montpellier)

9h45 Subtilité du contentieux de l'assujettissement

par **Philippe COURSIER**, Maître de conférences à l'Université Montpellier I, Directeur du CDPS et du master DPS

10h15 Discussion avec la salle

(Débats animés par les auditeurs du Master DPS Promotion Réunica)

10h 30 Pause

10h45 Sensibilité du « contentieux URSSAF »

par **Vincent RAVOUX**, directeur général de l'Urssaf de Paris et de la région parisienne

11h15 Nouveauté autour de la QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité)

par Mme **Sabine FAIVRE**, Présidente de chambre sociale à la Cour d'appel de Versailles et **Bruno SERIZAY**, Avocat associé, Conseil en droit social, CAPSTAN Avocats (Paris)

12h00 Discussion avec la salle

(Débats animés par les auditeurs du Master DPS Promotion Réunica)

12h30 Buffet – Déjeunatoire

CONTENTIEUX ET SPECIFICITE JURIDIQUE

14h00 Variabilité des contentieux liés à l'égalité de traitement et au principe de non discrimination

par **Bruno PLATEL**, Avocat associé, Capstan Avocats (Lille)

14h20 Diversité des contentieux liés à l'information

par **Catherine MILLET-URSIN**, Avocat associé, Cabinet Fromont-Briens et Associés (Lyon)

15h00 Discussion avec la salle

(Débats animés par les auditeurs du Master DPS Promotion Réunica)

15h15 Pause

15h30 Originalité des aspects européen et communautaire du contentieux de la protection sociale

par **Bruno GABELLIERI**, Directeur des relations extérieurs et de la Communication, Groupe Humanis, Secrétaire général de l'AEIP

15h50 Dangersité des contentieux liés à la retraite

par **David RIGAUD**, Avocat associé, Conseil en droit social, Cabinet Rigaud (Paris)

16h10 Discussion avec la salle

(Débats animés par les auditeurs du Master DPS Promotion Réunica)

16h30 Rapport de synthèse

par **Bruno SIAU**, Maître de conférences à l'Université Montpellier I, Avocat, spécialisé en droit social, cabinet Siau (Béziers)

17h00 Fin des travaux

